

COMMUNE DE JUMIGNY
Département de l'Aisne
Arrondissement : LAON
Mairie 1 place Saint Pierre
02160
JUMIGNY



Le vendredi 03 juillet 2020 à 19 h 30 s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 29 juin 2020.

Membres présents : Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART, Laure PAMART, Gilles DEHAYE, Jean-François DRIGNY, Dominique RUCKEBUSCH, David VOTION

Absents :

Ce vendredi 03 juillet 2020 M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Travaux place Saint Pierre, mise à jour du devis et du plan de financement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les nouveaux devis concernant les travaux de réparation des murs de la place Saint Pierre mis à jour après la période de confinement. Deux devis sont ainsi étudiés.

Après exposé et débat, le conseil municipal **décide à l'unanimité** de retenir l'entreprise Da Silva Dominique située à PAARS pour réaliser les travaux de réparation des murs de la place Saint Pierre pour un montant hors taxes de 15 620 € et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

Le plan de financement de l'opération, subventionnée à 50% par la DETR (arrêté préfectoral du 12 mai 2020) se présente donc ainsi :

DETR :	7810 €
Commune :	7810 €
Total HT :	15620 €
TVA :	3124 €
Total TTC :	18744 €

Elections Sénatoriales :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020 pour notre département.

Le Conseil Municipal sera donc réuni le vendredi 10 juillet à vingt heures pour procéder à la désignation de son délégué titulaire et des trois délégués suppléants au sein du collège électoral.

14 juillet 2020 :

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie du 14 juillet sera aménagée pour respecter les consignes de sécurité. Il ne sera pas possible d'organiser de repas ni de partager le verre de l'amitié dans la salle de la Mairie comme à l'accoutumée. Si le temps le permet, le conseil municipal décide donc d'organiser le vin d'honneur en plein air sur la place Saint Pierre en respectant les distances barrières à la suite de la cérémonie de 11 heures.

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30